



RAPPORT
d'activité



4 REPRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

6 ATTACHÉS D'INFORMATION

7 COMMUNICATION :

- Bulletin
- Burn out
- Congrès et valorisation des actions
- Site internet et réseaux sociaux
- Urgences et veille sanitaire

9 ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) :

- Intégrer l'ETP dans votre pratique : formation de niveau 1 (40h)
- Mise en place d'une formation dédiée à la coordination de programmes (42h)
- Construction et aide au déploiement des programmes
- Sensibilisation territorialisée à l'ETP

10 GROUPES QUALITÉ

HANDICAP :

- Sensibilisation des professionnels de santé
- Ma S@nté 2.0

11

INFORMATIQUE /SYSTÈMES D'INFORMATIONS PARTAGÉES :

- Dossier Médical Personnel (DMP)
- Messageries :
 - > Messagerie immédiate Sécurisée de Santé (MiSS),
 - > Messageries sécurisées et Messagerie Sécurisée de Santé à portée Régionale (MSSR),
 - > Usage de messageries sécurisées dans la transmission de la lettre de liaison et des résultats de biologie médicale

13

Télé médecine :

- > Télé expertise en dermatologie,
- > Téléradiologie,
- > Autres projets de télémédecine

14 INSTALLATION EN LIBÉRAL - JOURNÉES D'INSTALLATION

INTERNES :

- Accompagnement de thèses
- Prix de thèse

15

OFFRE DE SOINS :

- Coordinations professionnelles
- Démographie médicale
- Liens ville-établissements
- Projet de maisons ou pôles de santé

16 PATHOLOGIES :

- Alzheimer ou maladies apparentées
- Autisme ou autres Troubles Envahissants du Développement (TED)
- Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO)

17

Cancers :

- > Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP)
- > Col de l'utérus - sensibilisation à la réalisation du frottis et suivi gynécologique des femmes en situation de précarité
- > Dispositif Infirmier DE Coordination en Cancérologie (IDECC)

18

Obésité de l'enfant

20

- Repérage et intervention précoce en alcoologie
- Rétinopathie diabétique
- Troubles visuels chez l'enfant

21

AUTRES ACTIONS :

- Cosmétiques et périnatalité
- Risque Cardio-Vasculaire

22

ÉTAT FINANCIER

23

ACTUALITÉ :

- Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)



Dr Philippe Chazelle
Président
URPS Médecins Hauts-de-France

Chers(ères) confrères,
Chers(ères) amis(ies),

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan d'activité 2017 de votre URPS Hauts-de-France. Il vous montre les évolutions des projets de notre grande région.

Comme vous pourrez le constater, cette année 2017 a été une année de transition du fait des discussions encore en cours sur le PRS (Programme Régional de Santé) Hauts-de-France, notamment dans ses déclinaisons opérationnelles mais dans lequel votre Union s'implique pour développer des actions intéressant les libéraux.

Vous pourrez voir que nous renforçons les liens entre libéraux puisque 2017 a permis l'initiation des rencontres territorialisées ville/clinique.

Cette volonté politique se poursuivra en 2018 avec des négociations essentielles comme la Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA), la Permanence Des Soins en Etablissements de Santé (PDSES), le premier zonage Hauts-de-France mais également l'émergence des premières Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) pour lesquelles les médecins libéraux devront avoir la main.

Vous souhaitant bonne lecture.

TOUTES LES THÉMATIQUES ET DOSSIERS TRAITÉS PAR VOTRE URPS

Vous trouverez ci-dessous le bilan de l'exercice de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) – Médecins Libéraux en grande région (Hauts-de-France).

REPRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Votre URPS est au service des médecins libéraux afin d'organiser au mieux l'offre de soins libérale pour répondre aux besoins de leurs patients.

Elle représente la profession lors de divers groupes de travail ou instances.

➤ En veillant à une organisation de la Permanence Des Soins en Ambulatoire et en Etablissement de Santé (PDSA, PDSES), rationnelle et cohérente avec l'ensemble du système, compatible avec l'activité libérale et justement indemnisée :

- Comités Départementaux de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) ;
- Sous comités des Transports Sanitaires du CODAMUPS ;
- Fédération des Associations de la Permanence des Soins.

Afin de préparer les négociations prévues en 2018, un état des lieux informel de la PDSA et de la PDSES a été mené lors du 2^{ème} semestre 2017.

➤ En assurant une représentation institutionnelle au plus près des territoires :

- Conférence Régionale pour la Santé et l'Autonomie (CRSA) plénière et ses 3 Commissions Spécialisées : Offre De Soins (CSOS), Médico-Social et Prévention et leur traduction dans le cadre de leurs Schémas respectifs (SROS) ;
- Nouveau Projet Régional de Santé (PRS) Hauts-de-France ;
L'année 2017 a été marquée par les travaux de réflexion sur les nouveaux schémas Hauts-de-France qui ont représenté environ 200 réunions.
- Instances de démographie sanitaire territorialisée : 9 Conseils Territoriaux de Santé (CTS) : Aisne Nord Haut de Somme, Aisne Sud, Artois Douaisis, Hainaut Cambrésis, Littoral, Métropole Flandre

Intérieure, Oise Est, Oise Ouest et Somme ; ainsi que les Contrats Locaux de Santé (CLS).

- MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins. Votre URPS participe depuis 1 an aux tables tactiques afin d'affirmer le rôle des libéraux.
- Filière de soins gériatriques, territoire de l'Oise Ouest : 3 groupes de travail cherchent comment améliorer le parcours des personnes âgées. Leurs objectifs : améliorer la lisibilité de l'offre de soins et l'échange d'informations entre professionnels, limiter le passage aux urgences, anticiper leurs sortie d'hospitalisation.
- Structures de gestion pour le dépistage des cancers : Votre URPS est présente avec pour but d'optimiser la participation des médecins libéraux aux dépistages organisés des cancers :
 - > ADCN : Association de Dépistage des Cancers dans le Nord,
 - > Opaline 62 pour le Pas-de-Calais,
 - > Aisne Préventis pour l'Aisne,
 - > ADECASO : Association pour le DEpistage des CancerS dans l'Oise,

> ADEMA 80 : Association pour le DEpistage des Maladies dans la Somme.

et d'une manière générale, développer le rôle de votre URPS en tant que partenaire institutionnel à part entière.

➤ En assurant des représentations régionales :

- Commission régionale de la périnatalité et de la petite enfance. Votre URPS participe à cette commission qui a pour objectifs de : contribuer à la politique périnatale (y compris l'IVG, la contraception et la petite enfance) ; coordonner le travail des différents acteurs intervenant dans ces domaines (notamment le secteur libéral, les structures médico-sociales et les associations) ; proposer des actions de sensibilisation des professionnels médicaux et paramédicaux intervenant dans ces domaines (en coordination avec les partenaires concernés) ; apporter son aide à l'évaluation des actions menées dans ces champs au niveau régional.
- Comité de suivi du Plan maladies neuro dégénératives (Alzheimer, Parkinson et sclérose en plaque) : Votre URPS participe à la définition des orientations et des plans d'actions de ces maladies.
- Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) : Votre URPS en est membre de droit. L'objectif de cette instance est l'amélioration de la pertinence des soins dans la région si nécessaire.
- Réseau Régional de Cancérologie : Votre URPS a participé aux Réseaux Régionaux de Cancérologie (Onco Nord-Pas de Calais et Oncopic pour la Picardie) et a accompagné leur fusion en « Réseau Régional de Cancérologie Onco Hauts-de-France » réalisée en mai 2017. Elle s'investit dans les instances de ce nouveau réseau (5 représentants).
- GIP Sant& Numérique : Participation à l'élaboration et à l'écriture de la convention constitutive et des statuts du GIP Sant& Numérique ; Représentation au sein des différentes instances du Groupement de Coopération Sanitaire e-santé Picardie avant sa

transformation (Assemblée Générale, comité stratégique, groupes de travail spécifiques). Le Dr Yves Bachelet, Président de la Commission Système d'informations à l'URPS Médecins Libéraux, a été élu en janvier 2018 Président du GIP Sant& Numérique Hauts-de-France.

- Living Lab : méthodologie projet, qui repose sur un processus de cocréation avec les utilisateurs finaux et avec un ensemble de partenaires apportant leurs expertises. Il vise à accompagner les porteurs de projets en e-Santé dans une méthodologie ouverte et innovante. Les deux principales activités sont : les activités « transverses », portées par l'animateur : développement et animation du réseau de partenaires, veille, recherche de financements, ... et les activités « d'accompagnement » du porteur de projet, portées par l'ensemble des partenaires du Living Lab (expérimentation en conditions réelles, analyse, diagnostic du projet, accompagnement, ...). Notre représentation a été modifiée du fait de l'intégration du Living Lab au Groupement Sant& Numérique.
- Comité Stratégique Régional des Systèmes d'Informations de Santé (CORSSIS) :
 - > Participation à l'élaboration et à l'écriture du Schéma Directeur des Systèmes d'Information de santé ;
 - > Participation aux instances liées à l'élaboration du premier volet du schéma directeur des systèmes d'informations de santé ;
 - > Participation aux Commissions du CORSSIS ;
 - > Présidence de la Commission « Déclinaison des projets d'initiative régionale en lien avec le Programme Régional de Santé ».
- Guichet Unique : expérimentation se déroulant dans l'Aisne ayant pour but de faciliter l'installation en libéral des médecins et des infirmiers en réunissant dans un même lieu et au même moment tous les organismes qui accompagnent les futurs professionnels installés dans leurs démarches (les URPS Médecins Libéraux et Infirmiers, l'ARS, le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de l'Aisne, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne, l'URSSAF et Aisne Initiative). Cette expérimentation est à l'initiative de l'ARS, en partenariat avec votre URPS.
En 2017, 32 médecins se sont installés dans l'Aisne dont 17 ont été accompagnés par le Guichet Unique (11 médecins généralistes sur 12 et 6 spécialistes sur 20). Une évaluation de ce projet a permis d'envisager son déploiement Hauts-de-France pour 2018.

Toutes ces réunions institutionnelles représentent :

- 1 324 heures de travail des salariés ;
- 351 heures de travail de médecins missionnés.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins.





ATTACHÉS D'INFORMATION

Votre URPS déploie des attachés d'information qui ont pour mission de rencontrer les médecins et les professionnels de santé libéraux volontaires (prise de rendez-vous par téléphone), sur leur lieu d'exercice, afin d'aborder avec eux dans le cadre de l'exercice libéral, les différentes priorités de santé publique et leur faire le point des ressources facilitant leur exercice quotidien.

Cette action est indépendante de l'industrie pharmaceutique et volontairement dissociée des Délégués de l'Assurance Maladie.

En 2017, ils ont abordé les 4 thématiques suivantes pour lesquelles vous retrouverez le détail dans chaque action :

- **Sensibilisation au repérage précoce de la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO) :** (Cf. page 17)
À destination des médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens et infirmiers, en collaboration avec les cardiologues et pneumologues.
Lors de cette visite, est abordé le problème de la BPCO, de son dépistage à sa prise en charge. 573 professionnels de santé contactés dont 399 avec lesquels un entretien a été réalisé (soit 69,6%) sur le Boulonnais et le Montreuillois.
Action poursuivie en 2018.
- **Sensibilisation au repérage précoce de l'obésité de l'enfant :** (Cf. page 18)
À destination des médecins généralistes, pédiatres et pharmaciens (abandon du passage auprès des diététiciens, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes).
Lors de cette visite, une sensibilisation à la

thématique obésité est proposée : de comment aborder la question jusqu'à la prise en charge du risque ultérieur d'obésité.

327 professionnels de santé contactés dont 253 avec lesquels un entretien a été réalisé (soit 77,4%) sur les zones de proximité de Château-Thierry, Laon et Soissons.

Action poursuivie en 2018.

- **Présentation des ressources liées au handicap :** (Cf. page 10)
À destination des médecins généralistes.

Lors de cette visite, la participation à une sensibilisation visant à faciliter les soins et orienter les personnes en situation de handicap est également proposée.

En 2017, 1 187 médecins généralistes ont été contactés dont 893 avec lesquels un entretien a été réalisé sur les zones de proximité de : Arras, Armentières, Cambrai, Douai, Lille-Nord, Roubaix-Tourcoing, Saint-Omer, Saint-Quentin, et les arrondissements de Abbeville, Beauvais et Clermont, Péronne.

Action poursuivie en 2018.

- **Présentation des Équipes Spécialisées Alzheimer à Domicile (ESAD) :** (Cf. page 16)

Lors de cette visite, est revue avec les médecins généralistes et neurologues libéraux des départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme, la bonne prescription des séances de réhabilitation chez les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée à un stade léger ou modéré. Cette prescription permet l'intervention des Équipes Spécialisées Alzheimer à Domicile (ESAD).

98 médecins généralistes contactés de septembre à décembre 2017.

98 avec lesquels un entretien a été réalisé sur les territoires de : ESAD Villers-Cotterêts (zone couverte), ESAD Péronne (mission en cours au 31/12/2017) et ESAD Acheux en Amiénois (mission en cours au 31/12/2017).

Sur le secteur de Péronne, une nouvelle ressource a également été présentée : Équipe Spécialisée de Prévention et de Réadaptation A Domicile (ESPRAD). Elle est destinée aux personnes atteintes de sclérose en plaques, maladie de Parkinson ou apparentée.

Action poursuivie en 2018 avec notamment l'Oise.

Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS)



COMMUNICATION

➤ BULLETIN

Rédaction et mise en page d'un **bulletin trimestriel « URPSml-Infos »** à destination des médecins libéraux et institutionnels de la région.

3 numéros ont été publiés en 2017 + 1 bilan d'activité, consultables sur le site Internet.

➤ BURN OUT

Dans la région, votre URPS soutient 2 structures d'aide aux professionnels de santé :

- **L'Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et Soignants (AAPMS)** qui propose aux praticiens libéraux en situation d'épuisement professionnel un numéro dédié gratuit : 0 800 800 854. Cette plate-forme d'écoute est accessible 24h/24, 7J/7 et propose une assistance psychologique par téléphone, anonyme et confidentielle ; ainsi que, si nécessaire, une orientation vers un professionnel ou toute autre structure proposant une prise en charge adaptée.
- **L'Association Médecins Organisation Travail Santé (MOTS)** qui apporte une écoute et des solutions concrètes aux membres du secteur médical rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles et un numéro dédié : 0 608 282 589. Cette plate-forme d'écoute, accessible 24h/24, 7J/7 pour les médecins et leurs proches. Elle est animée par des médecins compétents en santé au travail et en ergonomie.

➤ CONGRÈS ET VALORISATION DES ACTIONS

Participation de votre URPS à différents congrès afin de

présenter la structure, valoriser ses actions et faire la promotion de la médecine libérale :

- **Journées Nationales des URPS Médecins Libéraux à la Baule**, le 31 août et 1^{er} septembre 2017 : Journée de réflexion, avec des personnalités de tous bords, sur l'avenir de la médecine libérale.
- 2 grands congrès de médecine générale de la région :
 - > **Le Formathon**, le 18 et 19 mars 2017 : Votre URPS y tient un stand et prend en charge les impressions et la diffusion du programme.
 - > **Les Journées Régionales de Médecine (JRM)**, le 6 et 7 octobre 2017, sont organisées en partenariat avec la Faculté de Médecine Henri Warembourg. Votre URPS fait partie du comité d'organisation en charge du choix des sujets et intervenants, tient un stand lors de ce congrès et diffuse le programme aux médecins libéraux de la région.
- **Séminaire d'accueil des internes**, co-organisé par l'ARS et le Conseil Régional, le 12 octobre 2017.
- **Fédération des dermatologues**, février 2017, dermatologie connectée : communication orale « Téléexpertise en dermatologie - Dépistage tumoral - bilan à mi-parcours ».
- **ANAP**, journée nationale sur le numérique en santé, mars 2017 : communication orale « Comment le numérique facilite-t-il le quotidien des professionnels libéraux ? ».
- **Congrès International de Rouen**, 12 et 13 juin 2017 : communication orale « Vers une transformation identitaire des professionnels de santé des Hauts-de-France pour une meilleure coordination des parcours de santé des personnes en situation de handicap ».
- **9^{ème} Congrès Européen de Télémedecine**, décembre 2017 : atelier « Actualités et perspectives de la Télémedecine autour de l'Ambulatoire ».
- **Journées Dermatologiques** de Paris, décembre 2017 : communication orale « Détection de tumeurs en région Hauts-de-France. Plus de 500 téléexpertises réalisées ! ».
- **Société Française de Santé Publique**, du 4 au 6 octobre 2017 : présentation de quelques actions de votre URPS à travers 5 posters :
 - « L'accompagnement des équipes de soins primaires : une solution pour pérenniser l'offre de soins » ;
 - « La formation en éducation thérapeutique : déclencheur de transformation des pratiques professionnelles libérales » ;
 - « Obésité de l'enfant, du repérage précoce à l'accompagnement : sensibilisation des professionnels de santé » ;
 - « Améliorer le dépistage de la rétinopathie diabétique : un dispositif de télémedecine innovant » ;
 - « Repérage précoce et intervention brève en alcoologie : une sensibilisation pluri-professionnelle aux résultats prometteurs ».

- **Office Franco-Belge pour la Santé**, Forum Santé Transfrontalier, enjeux de la e-santé, Chièvres (Belgique), octobre 2017 : communication orale « Enjeux de la télémédecine. Présentation de deux projets menés en région Hauts-de-France ».

Communications écrites dans plusieurs journaux :

- **Annales de Dermatologie et de Vénérologie**, « Premières observations d'un projet de téléexpertise en dermatologie pour la détection de tumeurs entre médecins libéraux en région Hauts-de-France », décembre 2017.
- **Le Généraliste**, « En Picardie, la téléexpertise dermato facilite l'accès aux soins des populations isolées », mars 2017.
- **La lettre du GCS e-santé** : « Professionnels de santé libéraux et applications mobiles », décembre 2017.

➤ SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Mise à jour du site de votre URPS www.urpsml-hdf.fr
sur lequel on retrouve :

- les actualités (soirées de sensibilisation, congrès, publications officielles, etc.),
- la veille sanitaire (grippe, épidémiologie en région, etc.),
- les bulletins URPSml-Infos,
- les grands dossiers de votre Union
- un espace pour les internes
- les contacts
- ...

Parmi les pages les plus visitées on retrouve : la page de contact, les coordonnées, les élus, CPTS, PTA, bulletins, ETP, actualités, prix de thèse, ...

Animation de :

- la page Facebook : <https://www.facebook.com/URPSMedecinsHDF>
- la chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCGwKSEyt8eVQxyOwKV8iznA>

► URGENCES ET VEILLE SANITAIRE

L'objectif de la veille et de l'alerte sanitaire, suivi par différentes instances régionales, est d'identifier rapidement un signal sanitaire ou environnemental mettant en jeu la santé de groupes de population et d'y répondre sans délai afin de limiter l'impact de la menace détectée.

Votre URPS, en tant que partenaire sur ce dispositif, diffuse par mail, aux médecins nous ayant transmis leur adresse mail, des informations pertinentes sur les situations de crise ou d'urgence sanitaire.

Ces informations sont également relayées sur le site Internet de votre URPS.

En 2017, 7 alertes ont été relayées :

- Recommandations concernant l'épidémie précoce de grippe saisonnière – 4 janvier
- Dispositions mises en œuvre pendant la période de tension en vaccins contre l'Hépatite B – 8 mars
- L'augmentation d'incidence de l'hépatite A chez des personnes HSH en France, en Europe et dans les Hauts-de-France – 30 juin
- Instruction N° DGS/PP2/2017/187 : relative au diagnostic et à la prise en charge des enfants exposés in utero au valproate de sodium et à ses dérivés ainsi qu'aux autres antiépileptiques – 20 juillet
- Suspensions d'infections à MersCoV – 24 juillet
- Cas groupés de syndromes pseudo-grippaux chez les employés de l'entreprise ClareboutPotatoes – 2 août
- Evolution de la situation épidémique actuelle en France IRA/Grippe, pour la semaine 50 – 21 décembre



Pensez à nous communiquer votre adresse mail si vous souhaitez bénéficier de ce service.

Actions poursuivies en 2018.
Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins.

Répartition des équipes éducatives en 2018



ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

Réservé à la formation d'équipes de 1^{er} recours et non à des formations individuelles, l'agrément DPC (Développement Professionnel Continu), obtenu par votre URPS de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), lui permet de déployer des formations auprès des professions suivantes : Médecins, Paramédicaux (masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, infirmiers, orthophonistes), Pharmaciens et Sages-Femmes.

Le but est de former et d'accompagner les équipes de proximité libérales qu'elles soient en équipes de soins primaires ou non.

➤ **INTÉGRER L'ETP DANS VOTRE PRATIQUE : FORMATION DE NIVEAU 1 (40H)**

Pour pouvoir dispenser l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP), 40h de formation à l'ETP sont obligatoires. Les formations sont animées par le pool de formateurs libéraux constitués par l'Union. En 2017, 6 nouvelles équipes ont pu être formées sur Bapaume, Boeschepe, Haumont, Lille-Sud, Saint Pol sur Ternoise et Tourcoing. Depuis le démarrage de l'action, votre URPS accompagne 27 équipes éducatives de 1er recours et a formé 487 professionnels de santé libéraux à l'ETP au niveau 1 (40h). On compte 354 professionnels formés intégrés dans les équipes : 75 médecins généralistes, 103 infirmier(e)s, 21 diététicien(ne)s, 41 masseurs-kinésithérapeutes, 17 orthophonistes, 26 pédicures-podologues, 41 pharmaciens, 7 psychologues, 9 sages-femmes et 14 autres professionnels de santé.

➤ MISE EN PLACE D'UNE FORMATION DÉDIÉE À LA COORDINATION DE PROGRAMMES (42H)

Les coordonnateurs de programmes d'ETP doivent aujourd'hui justifier de compétences spécifiques, par le biais d'une formation complémentaire de 42h.

En 2017, une session de formation s'est déroulée au sein des locaux de votre URPS, permettant de former 7 coordonnateurs

d'équipe ETP sur 27 équipes.
Depuis le démarrage de l'action en 2015, 37
coordonnateurs d'équipes ETP ont été formés
(certaines équipes fonctionnent avec des binômes de
coordonnateurs).

➤ CONSTRUCTION ET AIDE AU DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES

Votre URPS, en partenariat avec les 9 URPS de la région, **construit des programmes d'ETP au bénéfice des équipes pluridisciplinaires formées**. Ces programmes se composent de 5 à 6 séances éducatives collectives et s'inscrivent en complémentarité de ceux déployés par les autres offreurs d'ETP.

3 programmes sont autorisés et déployés :

- « Le diabète ... dialoguer, partager, apprendre ensemble » : destiné aux patients adultes présentant un diabète de type 2 non compliqué.
Depuis 2011, ce programme a été suivi par 27 équipes suivies par votre URPS.
- « Lib'Air » : destiné aux patients atteints d'une BPCO non compliquée en stade I et II.
Construit en 2013, ce programme a été testé en 2014. En 2015, il a été mis à disposition de toutes les équipes éducatives et est suivi par 10 équipes.

- « **Moi, mon corps et mes envies** » : destiné aux enfants présentant un surpoids ou à risque d'obésité, non compliqué, âgés de 7 à 9 ans.

Construit en 2013, ce programme a été testé en 2014. En 2015, il a été mis à disposition de toutes les équipes éducatives et est suivi par 9 équipes.

En 2017, le programme « Prendre à cœur » a été construit, il porte sur la thématique « risque cardio neuro-vasculaire ».

Lorsqu'une équipe éducative souhaite s'investir sur un nouveau programme d'ETP, une des conditions préalables est qu'elle ait suivi une journée d'appropriation. Ces journées permettent aux professionnels de renforcer leurs connaissances sur la thématique et de s'approprier le contenu pédagogique du programme d'ETP.

En 2017, 1 journée d'appropriation du programme « Moi, mon corps et mes envies » (obésité infantile) a été organisée à Arras.

► SENSIBILISATION TERRITORIALISÉE À L'ETP

Pour soutenir les équipes éducatives et renforcer leur lien avec les professionnels de santé du territoire, votre URPS a développé, en partenariat avec le CERFEP

(C)entre de Ressources et de Formation à l'Éducation du Patient), un programme de sensibilisation à l'ETP (10h). L'objectif de cette démarche est d'informer et de sensibiliser les professionnels de santé libéraux à l'ETP, l'idée étant de les motiver à s'investir dans une démarche éducative auprès de leurs patients. Pour répondre aux différents degrés de motivation des professionnels de santé, 2 étapes successives complémentaires ont été élaborées :

- une étape « soirée d'information/sensibilisation » (2h), qui a pour but de susciter l'intérêt des participants à l'égard de l'éducation thérapeutique du patient,
En 2017, 4 soirées de sensibilisation ont été organisées sur Anor-Trélon-Fourmies, Douai, Lille-Moulin et Steenvoorde et ont permis de sensibiliser 91 professionnels de santé à la pratique de l'ETP.
- une étape « journée de formation/sensibilisation » (8h), dont l'objectif est de permettre aux professionnels de santé d'engager un projet éducatif et d'en assurer le suivi.

Actions poursuivies en 2018.

Financement Agence Nationale Développement Professionnel Continu (ANDPC) et ARS

En partenariat avec l'inter-URPS : Médecins, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Biologistes, Orthoptistes et Sages-femmes.

GROUPES QUALITÉ

La démarche des Groupes Qualité a pour objet de [permettre aux médecins généralistes d'un même secteur géographique \(canton, quartier, commune, ...\)](#) de se rencontrer régulièrement pour échanger et développer une démarche réflexive sur leurs pratiques quotidiennes sur un thème prédéfini. Depuis 2014, ils peuvent être étendus aux professionnels paramédicaux lorsque la thématique de la séance le justifie, ceci pour répondre à la problématique de coordination des soins.

En 2017, plusieurs thèmes ont été traités : BPCO ; Ménopause ; Savoir dire non ; BZD Hypnotiques, sevrage ; Plaie chronique en pluri professionnel ; Prévention de la iatrogénie : liste préférentielle de médicaments pour les personnes âgées (1 séance pour les groupes n'ayant pas réalisé trois séances en 2015/16) ; L'enfant Dys.

À ce jour, 12 groupes se réunissent régulièrement et sont répartis sur les 5 départements des Hauts-de-France.

Les groupes ont rassemblé 159 professionnels de santé : 11 médecins animateurs, 109 médecins généralistes, 15 internes de médecine générale, 5 pharmaciens, 4 masseurs-kinésithérapeutes, 7

infirmiers, 4 orthophonistes et 4 autres professionnels de santé.

Action poursuivie en 2018.

Votre URPS :

- Est partenaire de l'Association Groupes Qualité qui porte les Groupes Qualité de la région et perçoit un financement de l'ARS.
- Finance le suivi administratif et financier de l'association.

HANDICAP

➤ SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Lors de sa participation aux travaux d'élaboration du PRAPS PH (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Personnes en situation de Handicap) de la région des Hauts-de-France, les échanges ont montré des perceptions contradictoires entre les personnes en situation de handicap, leur entourage et les professionnels de santé libéraux amenés à leur dispenser des soins : quand les 1^{ers} ont manifesté le souhait de voir améliorer leur prise en charge en matière d'accès aux soins, mais surtout en matière de posture professionnelle, les 2^{nds} ont relaté leur impression de ne rencontrer aucun problème.

Votre URPS, aux côtés des 9 URPS de la région, a donc engagé une réflexion afin d'identifier les points de rupture de parcours.

Pour tenter d'améliorer ces parcours, les URPS, grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et à la collaboration avec le CREAI (Centre Régional d'Études,



d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité), co-construisent et mettent en place des soirées de sensibilisation pluriprofessionnelles.

Votre URPS déploie 2 axes :

- Une sensibilisation des médecins généralistes, des ressources liées au handicap, via le dispositif des attachés d'information de votre URPS, lors d'une visite individuelle au cabinet des médecins généralistes. (Cf. page 6)
 - Des soirées de sensibilisation des professionnels de santé libéraux dans les Hauts-de-France sur le thème « faciliter les soins et orienter les personnes en situation de handicap », et plus particulièrement :
 - > Sensibiliser les professionnels de santé libéraux de la région sur les spécificités de prise en charge de certains handicaps
 - > Présenter aux professionnels de santé les outils et ressources existantes pouvant améliorer la prise en charge médicale des personnes en situation de handicap
 - > Renforcer le dialogue entre les professionnels de santé et les personnes en situation de handicap.
- 1 soirée en 2017 dans la zone de proximité de Valenciennes

Financement 100% ARS.

Ce projet est porté par votre URPS, en association avec l'ensemble des URPS, avec la collaboration du CREAI (Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité), en partenariat avec France Assos Santé et les 5 MDPH (Maisons Départementales des Personnes handicapées) de la région, avec le soutien financier de l'ARS.

Action poursuivie en 2018.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux
En partenariat avec l'inter-URPS : Médecins, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Biologistes, Orthoptistes et Sages-femmes.

➤ MA S@NTÉ 2.0

Le projet «Ma S@nté 2.0» doit [favoriser l'autonomie en santé des personnes en situation de handicap \(enfants comme adultes, accompagnés ou non par des établissements et services médico-sociaux...\)](#). Il doit pour cela s'appuyer sur des outils de prévention,

d'information, des séances d'éducation thérapeutique et des actions de coordination aux soins adaptées aux capacités d'autodétermination des personnes : jeu interactif, mallette à destination des professionnels, des personnes et des aidants, etc.

Le projet a été lancé, de manière officielle, le 14 mars 2017, lors d'une journée d'étude autour de la prévention et l'accompagnement des besoins en santé.

Votre URPS a participé au groupe de travail de l'UDAPEI dans le cadre de ce projet.

Action terminée en 2017.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.

INFORMATIQUE / SYSTÈMES D'INFORMATIONS PARTAGÉES

➤ DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL (DMP)

L'objectif du dossier médical partagé est de faciliter la prise en charge coordonnée des patients grâce au partage d'informations médicales entre professionnels de santé.

En 2015, le Dossier Médical Personnel a évolué en Dossier Médical Partagé, piloté aujourd'hui par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés. [Le Dossier médical partagé est un service en ligne destiné à améliorer la prise en charge des patients et la coordination des soins](#) en facilitant le recueil et le partage des informations utiles au suivi du patient entre les professionnels de santé, en ville et à l'hôpital. La CPAM de la Somme a été retenue pour tester le déploiement du nouveau DMP, avant sa généralisation en France.

Votre URPS souhaite éviter que les erreurs antérieures ne soient reproduites. Ainsi, outre la reconnaissance du rôle du médecin dans la création et le suivi du DMP, le dossier doit être simple, ergonomique et rapide à utiliser. Il doit, de plus, répondre aux attentes des futurs utilisateurs (structuration du Volet Médical de Synthèse). En attente de décision de généralisation, votre URPS a organisé plusieurs réunions avec les partenaires du projet que sont la CPAM de la Somme, le GCS e-santé Picardie (Groupement de Coopération Sanitaire) et les autres URPS. Depuis juillet 2016, votre URPS participe également au comité de pilotage du déploiement du DMP dans la Somme, organisé par la CPAM de la Somme en présence, notamment, du Conseil de l'Ordre des médecins, des URPS, de l'ARS et du GCS e-santé.

Action poursuivie en 2018.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.

MESSAGERIES

Messagerie immédiate Sécurisée de Santé (MiSS)



Pour rappel, la MiSS® (Messagerie Immédiate Sécurisée de Santé) est à l'initiative de votre URPS Médecins Libéraux, en partenariat avec les URPS Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes et Pharmaciens Hauts-de-

France. Ce projet est né d'un besoin des professionnels de santé libéraux de terrain souhaitant pouvoir communiquer rapidement, facilement et en toute sécurité au sujet d'un patient.

Tout professionnel de santé a, un jour, éprouvé le besoin d'adresser un message à un correspondant, pour échanger rapidement sur le cas d'un patient mais, dans la plupart des cas :

- Il ne dispose pas du numéro de téléphone portable de son correspondant ou de son adresse mail ;
- Il ne souhaite pas l'importuner au mauvais moment ;

De plus, l'échange par SMS ou par l'intermédiaire d'un service de messagerie traditionnelle non sécurisé est interdit par la loi.

La MiSS est un service de messagerie immédiate et sécurisée accessible à partir d'application iOS ou Android, disponible sur smartphone et tablette. [Ce service permet aux professionnels de santé de s'envoyer des messages sécurisés de façon instantanée, accompagnés ou non de photos au sujet d'un patient, sans avoir besoin de connaître les coordonnées de leur correspondant.](#)

En 2016-2017, l'action a porté sur 3 volets :

- Veiller à ce que les applications IOS et Android soient opérationnelles début 2017.
- Assurer la répartition des rôles et des compétences entre les différents acteurs impliqués dans le projet, en permettant une contractualisation entre l'ensemble des acteurs.
- Communiquer sur le dispositif : une publication a été réalisée en juillet 2017 dans l'URPS-ml Infos.

L'action relative à la Miss a été reprise par l'APICEM au premier trimestre 2017, elle n'est donc pas poursuivie par votre URPS en 2018.

Co-financement URPS Médecins Libéraux, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes et Pharmaciens.

En partenariat avec l'inter-URPS : Médecins, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Biologistes, Orthoptistes et Sages-femmes.

Messageries sécurisées et Messagerie Sécurisée de Santé à portée Régionale (MSSR)

L'objectif est d'encourager et favoriser toutes les initiatives visant à permettre l'utilisation des messageries sécurisées par les médecins libéraux, sans faire la promotion d'une messagerie par rapport à une autre.

Participation à diverses instances, en particulier concernant le projet de Messagerie Sécurisée Santé Régionale (MSSR). Pour rappel, une instruction de 2014 oblige l'ensemble des établissements de santé à se mettre en conformité avec le cadre de l'espace de confiance MSSanté. Pour éviter que chaque établissement ne se positionne à titre individuel, l'ARS a souhaité que le GCS e-santé puisse contractualiser avec un opérateur tiers pour proposer un service régional mutualisé à ses membres. Pour répondre aux réalités de terrain, cette solution de messagerie régionale est compatible à la fois avec la MSSanté et Apicrypt. Par ailleurs, votre URPS a travaillé avec l'ARS pour répondre à l'appel à projets DGOS sur le développement de l'usage des messageries sécurisées de santé comme support de la lettre de liaison et des résultats d'examens de biologie médicale.

Action poursuivie en 2018.

Financement 100% URPS Médecins Libéraux.

Usage de messageries sécurisées dans la transmission de la lettre de liaison et des résultats de biologie médicale

Participation de votre URPS au projet élaboré en coordination avec l'ARS, la CPAM de la Somme, l'URPS Infirmiers, l'URPS Biologistes et le GCS e-santé Picardie, en réponse à l'appel à projets de la DGOS portant sur « l'usage de messageries sécurisées intégrées à l'espace de confiance MSSanté dans la transmission électronique de la lettre de Liaison et des résultats d'examen de biologie médicale ».



En 2017, a été réalisé :

- L'intéressement et le recrutement de 45 médecins libéraux pour participer à l'expérimentation.
- La co-rédaction du projet adressé à la DGOS.
- La participation aux différentes instances du projet (comité de pilotage, comité opérationnel, comité technique, etc.).

Action poursuivie en 2018.

Financement 100% URPS Médecins Libéraux.

TÉLÉ MÉDECINE

Télé expertise en dermatologie

L'URPS Médecins, a mis en place un projet de [téléexpertise en dermatologie libérale pour faciliter la détection de tumeurs cutanées pour les départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme](#). Cette expérimentation entre médecins libéraux est une innovation importante. En effet, seul 4 % des projets de télémedecine sont extrahospitaliers (DGOS, 2014).



Les bénéfices attendus :

- Faire face aux tensions démographiques régionales en complétant l'offre de soins en ambulatoire ;
- Réduire les délais de prise en charge en cas de suspicion de tumeurs, en facilitant le recours à un avis dermatologique. Étant entendu que l'on constate 90 % de guérison lorsque le mélanome est traité précocement ;
- Dépister et améliorer la prise en charge des lésions précancéreuses et cancéreuses tout en permettant aux médecins généralistes de renforcer leurs pratiques à travers des échanges avec un spécialiste en dermatologie et à travers l'organisation de formations ;
- Améliorer l'organisation de la prise en charge des patients nécessitant un avis dermatologique (pré-sélection permettant de prévoir des temps chirurgicaux adaptés d'emblée si besoin avéré).
- Permettre une meilleure équité d'accès aux soins et

éviter les déplacements de patients ;

Plus de 550 avis ont été rendus depuis le lancement du dispositif.

Le déploiement de cette action a été possible grâce à la formation de 90 médecins généralistes et 11 dermatologues libéraux.

En 2017, L'URPS Médecins a également travaillé, en lien étroit avec le GIP Sant& Numérique, au choix d'une solution technique permettant aux médecins, pour le deuxième trimestre 2018 de pouvoir réaliser des actes de télémedecine directement depuis leur smartphone, afin de faciliter les usagers et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

Action poursuivie en 2018 avec l'extension à l'ensemble des Hauts-de-France et la possibilité de pouvoir réaliser des actes de télémedecine directement depuis un smartphone.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins .

Téléradiologie

Les objectifs sont d'assurer une mission de représentation au sein des instances régionales traitant de la télé-radiologie/télé-imagerie, et de veiller à la cohésion des solutions techniques régionales.

En 2017, l'URPS Médecins :

- a participé aux Bureaux de Maîtrise d'Ouvrage Téléradiologie
- est membre du groupe de travail chargé de proposer l'industriel à retenir dans le cadre du renouvellement de la plateforme de téléradiologie par le GCS e-santé Picardie : participation aux instances, aux auditions des industriels, élaboration de préconisations.

Action poursuivie en 2018.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins.

Autres projets de télémedecine

D'autres projets sont en réflexion, concernant la téléexpertise en chirurgie vasculaire ou bien encore en télésurveillance médicale (cardiologie, pneumologie...). Sous réserve du respect de certains prérequis (rôle et place des médecins, indemnisation du médecin, schéma organisationnel et médical cohérent), l'URPS Médecins pourra les accompagner.

Action poursuivie en 2018.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins.



INSTALLATION EN LIBÉRAL JOURNÉES D'INSTALLATION

Pour la 4^{ème} année consécutive :

- Votre URPS a organisé, dans ses locaux d'Amiens, en partenariat avec le syndicat représentant les internes en médecine générale (SAPIR-IMG) et le Département de Médecine Générale de l'UFR de Médecine d'Amiens, une conférence intitulée « L'installation : et si on en parlait ? ».
- En 2017, environ 80 futurs et jeunes médecins ont participé à cette journée.
- L'association des internes de médecine générale l'AIMGL, l'association des jeunes médecins installés et remplaçants NorAGJIR, la plateforme de mise en relation des médecins installés et des remplaçants RemplaFrance, et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ont organisé la Journée de l'Installation en Médecines à l'Université Catholique de Médecine de Lille. En 2016, votre URPS a intégré l'organisation de cette journée et la co-finance.
- En 2017, une centaine de futurs et jeunes médecins ont participé à cette journée.

L'objectif de ces journées est de **présenter l'exercice libéral et de répondre aux questions des futurs et jeunes médecins de la région, pour leur permettre d'appréhender plus sereinement leur avenir professionnel**. Centrées autour d'informations ciblées, d'échanges et de partage d'expériences avec des médecins libéraux, les interventions ont porté sur :

- les formalités administratives lors de l'installation,
- les modes d'exercice en médecine libérale,
- les aspects juridiques et financiers,
- les mesures mises en œuvre pour favoriser l'installation,
- les nouveaux dispositifs dans l'exercice au quotidien du médecin généraliste.

Action poursuivie en 2018.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins.

INTERNES

➤ ACCOMPAGNEMENT DE THÈSES

Pour favoriser la recherche impliquant le monde libéral, votre URPS **accompagne les internes en vue de faciliter la réalisation de thèses**. Ces études permettent de contribuer à l'amélioration des connaissances dans trois domaines clés :

- La prévention et le dépistage
- L'organisation des soins
- L'amélioration des pratiques médicales

Cet accompagnement peut comprendre l'envoi de questionnaires à un panel de médecins de la région, la mise à disposition d'un logiciel d'analyse pour les études qualitatives ou quantitatives, ainsi qu'un accompagnement sur l'utilisation de ces logiciels ou encore le financement de transcription d'entretiens. Depuis 2008, 137 internes ont pu bénéficier de cette aide, dont 13 en 2017.

Action poursuivie en 2018 avec également un projet de bourse de thèses.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins.

➤ PRIX DE THÈSE

L'URPS Médecins organise **un prix de thèse, accessible aux jeunes médecins de la région, toutes spécialités et facultés confondues**, ayant soutenu une thèse, sur des sujets liés à :

- la prévention et au dépistage,
- l'organisation des soins,
- l'amélioration des pratiques médicales en médecine libérale.

Un jury, composé de médecins de votre URPS, délibère (aucune soutenance orale n'est demandée) et récompense ensuite les 3 thèses retenues :

- 1^{er} prix : 2 000 euros
- 2^{ème} prix : 1500 euros
- 3^{ème} prix : 1000 euros.



Pour participer il est nécessaire de faire parvenir à l'URPS Médecins Libéraux sa thèse, un article scientifique de 6 000 signes (plan IMRAD – Introduction, Methods, Results and Discussion) relatif à la thèse, son CV, sa copie de diplôme ou une attestation en attendant le diplôme officiel.

Depuis 2006, 15 thèses ont été primées sur les 128 reçues (avant 2016, 1 seul prix de thèse et non 3).

Action poursuivie en 2018 dans les Hauts-de-France.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins.

OFFRE DE SOINS

➤ COORDINATIONS PROFESSIONNELLES

Devant l'organisation de notre système de santé qui ne cesse d'être modifiée, votre URPS est présente pour aider les professionnels de santé qui le souhaitent dans leurs démarches de création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Votre URPS :

- aide à l'écriture de tout projet de CPTS ;
- organise des réunions d'informations.
- a réalisé, en partenariat avec les autres URPS de la région, **un guide pratique (téléchargeable sur le site de votre URPS www.urpsml-hdf.fr)** ;

Cette action est poursuivie en 2018.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.
En partenariat avec l'inter-URPS : Médecins, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Pédiatres Podologues, Pharmaciens, Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Orthoptistes et Sages-femmes



➤ DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Votre URPS rassemble et analyse les connaissances relatives à la démographie des professions de santé ; mène des travaux d'analyse et de prospective concernant la démographie médicale ; répond aux sollicitations des médecins du territoire concernant des



problématiques de démographie médicale.

En 2017, organisation d'une réunion publique avec l'ensemble des médecins du Dunkerquois et de la Flandres Intérieure et la réalisation de diagnostics territoriaux.

Cette thématique est transversale avec les autres actions de la direction Offres des Soins. **En accompagnant les nouveaux modes d'exercices, votre Union travaille sur l'attractivité d'un territoire pour de futurs installés.**

Cette action est poursuivie en 2018.

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.

➤ LIENS VILLE-ÉTABLISSEMENTS

L'objectif est de renforcer les liens ville-établissements et de mettre en place des comités ville-cliniques.

En 2017, des courriers ont été envoyés à toutes les cliniques de la région Hauts-de-France afin d'organiser des rencontres en 2018.

Action poursuivie en 2018 avec les rencontres des établissements (déjà 2 groupes rencontrés depuis le début de l'année et 2 autres à venir).

Financement 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.

➤ PROJET DE MAISONS OU PÔLES DE SANTÉ

Votre URPS **accompagne les médecins libéraux qui se posent la question de l'opportunité d'un projet de maison ou de pôle de santé (phase 1)**

- en organisant des soirées de sensibilisation aux concepts d'équipes de soins primaires et de pôles et maisons de santé, permettant aux professionnels de disposer d'une information claire et synthétique sur le sujet.

Les formations sont réalisées par un pool de médecins facilitateurs.

En 2017, deux soirées d'information ont été organisées sur le territoire de Noyon et Saint-Amand-Les-Eaux.

- en réalisant des études d'opportunité et de faisabilité. Ces études constituent le travail



PATHOLOGIES

➤ ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

L'action consiste en une visite d'information individuelle au cabinet médical par un attaché d'information de votre URPS (Cf. page 6).

Lors de cette visite, est revue avec les médecins généralistes et neurologues libéraux des départements de l'Aisne, l'Oise et la Somme, la **bonne prescription des séances de réhabilitation chez les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée à un stade léger ou modéré**. Cette prescription permet l'intervention des Equipes Spécialisées Alzheimer Domicile (ESAD).

Cette action est poursuivie en 2018.
Projet en zone sous-dotée, financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS)
Projet hors zones sous dotées, financement sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.

préparatoire avant de démarrer l'écriture du projet de santé. Il s'agit de réaliser un état des lieux de l'offre de santé et de l'état de santé sur un territoire ce qui nécessite de contacter l'ensemble des professionnels du territoire.

En 2017, des diagnostics territoriaux ont été réalisés sur Vervins (35 professionnels contactés), Abbeville (223 professionnels contactés), Noyon (101 professionnels contactés), Bergues (93 professionnels contactés), Wormhout (71 professionnels contactés), Blendecques (115 professionnels contactés) et Cambrai-est (49 professionnels contactés).

Cette action est poursuivie en 2018.
Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS).

Puis **accompagne les équipes qui souhaitent concrétiser ce projet (phase 2)** via l'écriture d'un projet de santé. Par ailleurs, votre URPS **favorise également l'adéquation entre les besoins démographiques et les possibilités de développement des pôles de santé pluriprofessionnels, tout en favorisant une bonne interaction avec l'offre de soins de 1^{er} et 2nd recours et les établissements médicosociaux**.

En 2017, des réflexions et projets de santé ont été accompagnés par votre URPS à Maroilles, Nieppe, Auchel, Samer, Hazebrouck, Sainte Catherine, Anzin Saint Aubin, Hondschoote, Maisnil les Ruitz, Etaples et Tourcoing.

Un atelier d'aide à l'écriture a été organisé. Des professionnels de Tourcoing, Lille-Sud, Auchel et Toufflers y ont participé.



98 médecins généralistes contactés de septembre à décembre 2017.

98 avec lesquels un entretien a été réalisé sur les territoires de : ESAD Villers-Cotterêts (zone couverte), ESAD Péronne (mission en cours au 31/12/2017) et ESAD Acheux en Amiénois (mission en cours au 31/12/2017)

Sur le secteur de Péronne, une nouvelle ressource a également été présentée : Equipe Spécialisée de Prévention et de Réadaptation A Domicile (ESPRAD). Elle est destinée aux personnes atteintes de sclérose en plaques, maladie de Parkinson ou apparentée.

Action poursuivie en 2018 avec notamment l'Oise.
Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS)

➤ AUTISME OU AUTRES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (TED)

Cette action a pour objectif de **faciliter et renforcer les pratiques des professionnels de santé de proximité en matière de repérage et de prise en charge de l'autisme et des troubles envahissants du développement, notamment chez l'enfant**.



L'autisme est encore mal et trop tardivement diagnostiqué et les interventions demeurent quantitativement et qualitativement peu adaptées. Avec des répercussions sociales dramatiques plongeant un grand nombre de familles dans des situations de détresse affective, relationnelle et financière. Il semble aujourd'hui qu'en intervenant au plus tôt auprès de l'enfant avec autisme ou autre TED, il est possible de diminuer ces troubles et de développer durablement leur capacité d'autonomie. Par ailleurs, suite au 2^{ème} Plan Autisme, il a été mis en évidence la possibilité d'intervenir à un âge plus précoce, dès 18 mois, avant même qu'une confirmation diagnostique puisse avoir lieu (aux alentours de 3 ans) grâce à des interventions spécifiques à mettre en œuvre.

L'année 2017 a permis de **poursuivre le déploiement des soirées de sensibilisation pluriprofessionnelles et territorialisées, organisées en lien avec les associations locales de FMC**. Elles s'adressent aux médecins généralistes / internes en médecine générale, pédiatres, pédopsychiatres, psychiatres, orthophonistes,

orthoptistes, psychologues, médecins scolaires et universitaires, ainsi qu'au personnel de PMI (médecins, infirmières, psychologues et puéricultrices de PMI).

4 soirées de sensibilisation ont été mises en place en 2017 sur l'Audomarois, le Calais, le Cambrésis et le Douaisis. Elles ont rassemblé 86 participants (16 médecins généralistes, 6 pédiatres, 2 psychiatres, 23 orthophonistes, 12 psychologues et 27 autres professionnels de santé).

Soit 452 professionnels de santé sensibilisés sur la thématique depuis le début de l'action en 2014.

Les soirées permettent non seulement de faciliter les pratiques des professionnels de santé mais aussi de créer du lien entre eux et de faire connaître les ressources locales et régionales, notamment les ressources spécifiques de l'autisme, vers lesquelles les praticiens peuvent orienter les patients présentant des signes de Troubles Envahissants du Développement pour réaliser des diagnostics et des évaluations :

- Équipes Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP) dans le Nord et le Pas-de-Calais (5 équipes créées en 2014, 5 nouvelles équipes en 2017 et 4 équipes en 2018).
- Plateforme de Diagnostic Simple dans l'Aisne, l'Oise et la Somme (5 plateformes en 2017).

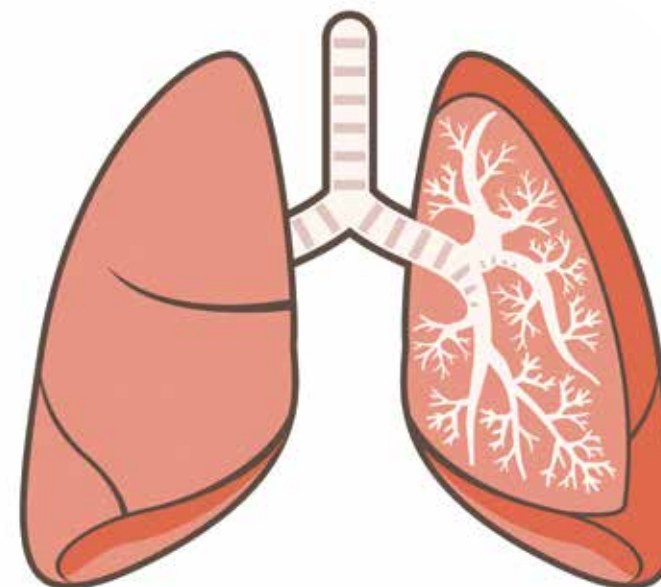
Ces ressources viennent en appui des Centres Ressources Autisme.

Action poursuivie en 2018 dans l'Aisne, l'Oise et la Somme avec la présentation des Plateformes de Diagnostic Simple.

Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS).
En partenariat avec les URPS Orthophonistes et Orthoptistes.

➤ BRONCHO-PNEUMOPATHIE CHRONIQUE OBSTRUCTIVE (BPCO)

Dans le cadre de la mise en place du programme régional BPCO, votre URPS coordonne la mise en place d'une action commune avec les autres professionnels



de santé (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pharmaciens) afin de faciliter le repérage précoce de la BPCO. L'objectif est de mener une action globale comprenant le passage des attachés d'information, le recensement voire la création d'outils à destination des professionnels de santé pour faciliter ce repérage, la mise en place de soirées de sensibilisation pluriprofessionnelles et de programmes d'éducation thérapeutique de proximité.

Poursuite de l'action en 2017 :

- **Sensibilisation des médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens et infirmiers, en collaboration avec les cardiologues et pneumologues, au problème de la BPCO, de son dépistage à sa prise en charge via les attachés d'information** : (Cf. page 6)
573 professionnels de santé contactés.
399 avec lesquels un entretien a été réalisé (soit 69,6%) sur le Boulonnais et le Montreuillois.

- **Déploiement d'un programme d'ETP « Lib'air »** : (Cf. page 9)
Le programme d'ETP « Lib'air », construit par l'URPS Médecins et autorisé par l'ARS en 2013, a été mis à disposition de toutes les équipes éducatives de la région en 2015 : 9 équipes l'ont déployé.

Seul le déploiement du programme d'ETP « Lib'Air » se poursuit en 2018.

Financement Agence Régionale de Santé (ARS) et URPS Médecins Libéraux
En partenariat avec les URPS Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes et Pharmaciens.



➤ CANCERS

Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP)

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, votre URPS a assuré en 2017 l'indemnisation des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP)

Afin que les libéraux soient équitablement rémunérés, au prorata des réunions suivies, votre URPS est chargée de répartir l'indemnisation des praticiens libéraux du Nord et du Pas-de-Calais, participants aux Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP).

En 2018, c'est le Réseau Régional de Cancérologie Onco Hauts-de-France qui assure l'indemnisation des libéraux.

Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS) via une convention de partenariat avec le Réseau Régional de Cancérologie.



Col de l'utérus – sensibilisation à la réalisation du frottis et suivi gynécologique des femmes en situation de précarité

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale) et l'Union Régionale des Centres Sociaux (URCS), en association avec les URPS Médecins Libéraux et Sages-Femmes, organisent des **séances d'information auprès des femmes en situation de précarité** dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et Centres Sociaux volontaires de la région. Animées par un(e) sexologue, ces rencontres permettent aux femmes de s'exprimer sur des questions liées à leur intimité, à leur sexualité et de recevoir une information sur l'intérêt du dépistage. L'équipe éducative de ces centres est systématiquement associée à ce projet afin de permettre un suivi et un accompagnement des femmes dans leurs démarches. Ces séances permettent de lancer une dynamique santé dans certaines structures, en faisant apparaître des ateliers santé tous les mois.

L'objectif final est de réintégrer ces femmes dans le parcours de soins.

En 2017, réalisation de 9 séances de sensibilisation (2 à Lille et Aniche, 1 à Roubaix, Saint Pol sur Mer, Saint Omer, Escaupont et Dunkerque) dans 8 structures. Elle a permis de sensibiliser 74 femmes hébergées en CHRS ou en centres sociaux. 723 femmes et 230 membres d'équipes éducatives formés depuis le début de l'action.

Action poursuivie en 2018.
Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS)
En partenariat avec l'URPS Sage femmes.

Dispositif Infirmier DE Coordination en Cancérologie (IDECC)

Votre URPS participe au dispositif IDECC (Infirmier DE Coordination en Cancérologie), porté par l'Institut privé de Cancérologie Amiens Picardie. Cette expérimentation a pour objectif de **prendre en charge les patients atteints de cancer en situations complexes.**

Ce dispositif sera poursuivi en 2018 dans le cadre d'une Plateforme Territoriale d'Appui (PTA).

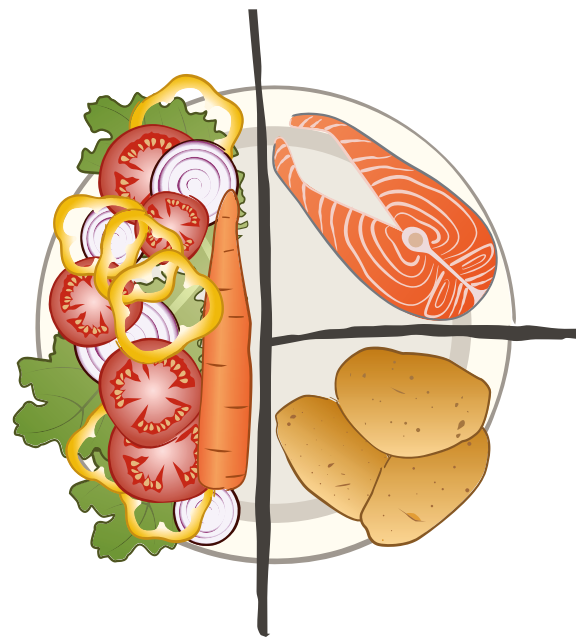
OBÉSITÉ DE L'ENFANT

La prise en charge initiale et le suivi de la personne obèse relèvent de la médecine de 1^{er} recours. Le rôle des médecins généralistes ainsi que des pédiatres est essentiel dans le dépistage, le bilan et les premières mesures thérapeutiques, ainsi que dans le suivi :

- Assurer un dépistage systématique des enfants pour repérer ceux en surpoids ou en obésité ;
- Prendre en charge les enfants repérés en surpoids afin de prévenir le passage à l'obésité ;
- Accompagner les enfants présentant une obésité et suivant un programme d'éducation thérapeutique adapté (en 1^{er} recours, en réseau ou en établissement de santé).

En 2017, votre URPS a poursuivi cette action :

- **Mobilisation des professionnels de santé sur le repérage du surpoids de l'enfant** grâce au passage des Attachés d'Information de votre URPS (Cf. page 6).
À destination des médecins généralistes, pédiatres et pharmaciens (abandon du passage auprès des diététiciens, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes).
Lors de cette visite, une sensibilisation à la thématique obésité est proposée : de comment aborder la question jusqu'à la prise en charge du risque ultérieur d'obésité.



327 professionnels de santé ont été contactés dont 253 avec lesquels un entretien a été réalisé (soit 77,4%) sur les zones de proximité de Château-Thierry, Laon et Soissons.

- **Déploiement de soirées de sensibilisation pluriprofessionnelles territorialisées sur la thématique de l'obésité de l'enfant (de l'abord de la problématique jusqu'au diagnostic), avec remise d'un dossier pédagogique : Déploiement du programme**

d'ETP.

3 soirées ont eu lieu sur le Calaisis, l'arrondissement de Laon et l'arrondissement de Château-Thierry. 271 professionnels de santé formés depuis le démarrage de l'action.

- **Déploiement du programme d'ETP** (Cf. page 9).

Action poursuivie en 2018.
Financement Agence Régionale de Santé (ARS)
En partenariat avec les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens et Orthophonistes.



L'étude d'impact des soirées de sensibilisation à l'obésité de l'enfant confirme un gain de compétences directement imputable à celles-ci :

- **Amélioration du niveau de compétences moyen (moyenne sur 10) :**
 - > Différencier les notions de risque ultérieur d'obésité, de surpoids et d'obésité infantile : +3,09 (moyenne de 4,81/10 avant la soirée de sensibilisation ; moyenne de 7,90/10 après la soirée de sensibilisation).
 - > Avoir des repères pour accompagner et orienter vers une prise en charge adaptée : +3,08 (moyenne de 4,46/10 avant la soirée de sensibilisation ; moyenne de 7,54/10 après la soirée de sensibilisation).
 - > Se sentir à l'aise pour aborder la question du risque ultérieur d'obésité, du surpoids ou de l'obésité infantile avec l'enfant et ses parents : +2,54 (moyenne de 4,76/10 avant la soirée de sensibilisation ; moyenne de 7,30/10 après la soirée de sensibilisation).
 - > Se sentir à l'aise pour prendre en charge un surpoids ou une obésité infantile : +2,33 (moyenne de 4,32/10 avant la soirée de sensibilisation ; moyenne de 6,65/10 après la soirée de sensibilisation).
 - > Identifier les représentations et idées reçues dans la société sur l'obésité : +2,13 (moyenne de 5,27/10 avant la soirée de sensibilisation ; moyenne de 7,40/10 après la soirée de sensibilisation).
- **Réduction des inégalités de compétences entre professionnels de santé (coefficient de variation) :**
 - > Avoir des repères pour accompagner et orienter vers une prise en charge adaptée : -27,5% (coefficient de variation de 43,59% avant la soirée de sensibilisation ; coefficient de variation de 16,06% après la soirée de sensibilisation).
 - > Se sentir à l'aise pour aborder la question du risque ultérieure d'obésité, du surpoids ou de l'obésité infantile avec l'enfant et ses parents : -27,05% (coefficient de variation de 47,67% avant la soirée de sensibilisation ; coefficient de variation de 20,62% après la soirée de sensibilisation).
 - > Se sentir à l'aise pour prendre en charge un surpoids ou une obésité infantile : -21,67% (coefficient de variation de 47,53% avant la soirée de sensibilisation ; coefficient de variation de 25,86% après la soirée de sensibilisation).
 - > Différencier les notions de risque ultérieur d'obésité, de surpoids et d'obésité infantile : -15,34% (coefficient de variation de 32,01% avant la soirée de sensibilisation ; coefficient de variation de 16,67% après la soirée de sensibilisation).
 - > Identifier les représentations et idées reçues dans la société sur l'obésité : -14,6% (coefficient de variation de 41,59% avant la soirée de sensibilisation ; coefficient de variation de 26,99% après la soirée de sensibilisation).
- **Gain de compétences visées (gain relatif moyen) :**
 - > Différencier les notions de risque ultérieur d'obésité, de surpoids et d'obésité infantile : +59,56%.
 - > Avoir des repères pour accompagner et orienter vers une prise en charge adaptée : +55,56%.
 - > Se sentir à l'aise pour aborder la question du risque ultérieure d'obésité, du surpoids ou obésité infantile avec l'enfant et ses parents : +48,47%.
 - > Identifier les représentations et idées reçues dans la société sur l'obésité : + 45,05%.
 - > Se sentir à l'aise pour prendre en charge un surpoids ou une obésité infantile : +40,95%.



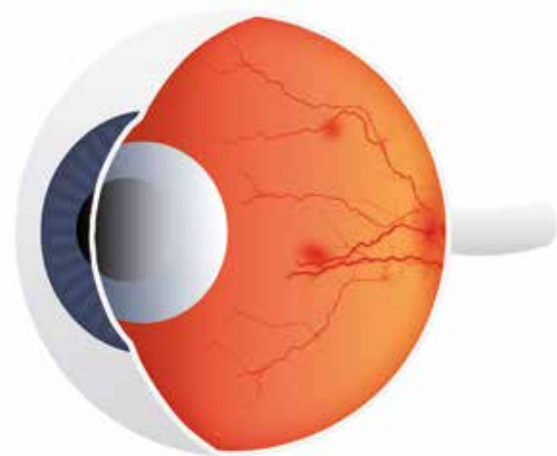
➤ REPÉRAGE ET INTERVENTION PRÉCOCE EN ALCOOLOGIE

Inspiré du Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB), technique qui permet, au cours d'une consultation standard, d'évoquer la problématique alcool chez les patients non encore dépendants, dits buveurs excessifs, et de proposer une conduite à tenir adaptée, votre URPS, en partenariat avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 59/62), a développé un module de soirées de sensibilisation « repérage et intervention précoces en alcoologie » auprès des gastro-entérologues, gynécologues, stomatologues, médecins généralistes, internes en médecine générale, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, pharmaciens et sages-femmes.

En 2017, une soirée de sensibilisation a été organisée à Senlis.

En 2018, cette action a été interrompue par l'ARS, financeur, pour permettre une évaluation de ces interventions et une redéfinition d'action pertinente à déployer à compter de 2019.

Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS).
En partenariat avec les URPS Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens et Sages-femmes.



➤ RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE



L'objectif est de favoriser, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, le dépistage de la rétinopathie diabétique chez les patients âgés de 10 à 70 ans, sans rétinopathie connue.

Pour mener à bien ce projet, l'ARS met à disposition des orthoptistes libéraux 15 rétinographes non mydriatiques mobiles et finance la plateforme de télé-médecine qui permettra de gérer la transmission des clichés, les données médico-administratives, les comptes-rendus, la facturation, etc.

Votre URPS a conçu ce dispositif avec les ophtalmologistes libéraux et s'appuie sur les médecins libéraux qui prescrivent le dépistage. Les orthoptistes libéraux formés réalisent les clichés au cabinet ou en itinérance (acte reconnu dans leur nomenclature) et les transmettent via une plateforme à l'ophtalmologiste libéral lecteur qui procède à une lecture des clichés.

Votre URPS facilite, si nécessaire, la prise de rendez-vous chez un ophtalmologiste libéral.

En 2017, 14 ophtalmologistes lecteurs et 23 orthoptistes participent au dispositif.

Action poursuivie en 2018 avec un déploiement dans l'Aisne (porté par RESOLADI) et la Somme.
Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS).
En partenariat avec URPS orthoptistes.

➤ TROUBLES VISUELS CHEZ L'ENFANT

Faciliter l'accès aux soins d'ophtalmologie et d'orthoptie en post-dépistage

En 2017, expérimentation sur Roubaix-Tourcoing pour favoriser le repérage précoce des troubles visuels et faciliter une prise en charge rapide par les professionnels de santé concernés sur le territoire (attention, la prise en charge des urgences est exclue).



Action poursuivie en 2018 dans le Nord.
Financement 100% Agence Régionale de Santé (ARS).
En partenariat avec l'URPS Orthoptistes.



Les troubles de la vue chez l'enfant

LES TROUBLES DE LA VUE DOIVENT ÊTRE REPÉRÉS AU PLUS VITE. UN TRAITEMENT RAPIDE AVEC UN SUIVI RÉGULIER PERMET UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA VUE DE VOTRE ENFANT.



➤ RISQUE CARDIO-VASCULAIRE

L'URPS Pharmaciens a mis en place une action de repérage-dépistage ciblé des Maladies Cardio-Vasculaires (MCV) via le repérage des facteurs de risque par les pharmaciens.

L'objectif premier était d'identifier les patients à risque de MCV, y compris ceux hors parcours de soins, et leur proposer un dépistage en officine des facteurs de risque (questionnaire recherche de risque, mesure de la tension, de la cholestérolémie totale et HDL, de la glycémie, du périmètre abdominal et le calcul de l'IMC) tout en respectant le parcours de soins.

L'enjeu principal était de prévenir l'entrée dans la maladie, prévenir et retarder la survenue de complications.

Dans le cadre du respect du parcours de soins, les patients repérés à risque étaient orientés par des pharmaciens vers les médecins afin qu'ils puissent juger s'il était nécessaire de vérifier la présence d'un diabète, d'une hypertension, voire une maladie cardio-vasculaire par des examens complémentaires.

En 2017, l'URPS Médecins a participé au groupe de travail permettant l'élaboration du contenu de cette action.

Action poursuivie en 2018.
Temps de travail des salariés de votre URPS financé à 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.

AUTRES ACTIONS...

➤ COSMÉTIQUES ET PÉRINATALITÉ

Portée par l'URPS Pharmaciens, cette action permet :

- d'alerter le pharmacien sur les composants chimiques plus ou moins nocifs des produits pour les nourrissons, les femmes enceintes et les femmes allaitantes à travers un guide pratique remis lors des sessions de formation ;
- de sensibiliser sur les bonnes pratiques pour réduire l'exposition aux composants chimiques des cosmétiques et aux polluants domestiques cancérigènes à travers des affiches et brochures d'information ;
- d'harmoniser les messages délivrés à travers des sessions de formation auxquelles les médecins libéraux sont conviés

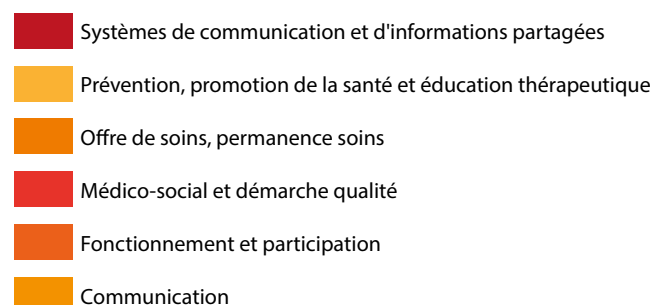
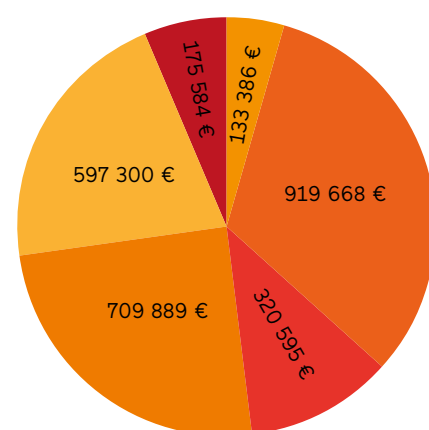
En 2017, votre URPS a participé au groupe de travail et a ainsi contribué à l'élaboration des contenus.

Action terminée en 2017.
Temps de travail des salariés de votre URPS financé à 100% sur fonds propres URPS Médecins Libéraux.
En partenariat avec les URPS Biologistes, Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Sages-Femmes et Chirurgiens-Dentistes.

ÉTAT FINANCIER

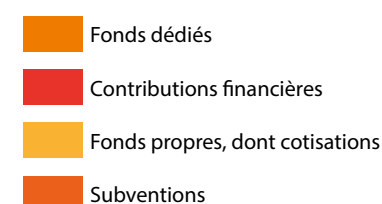
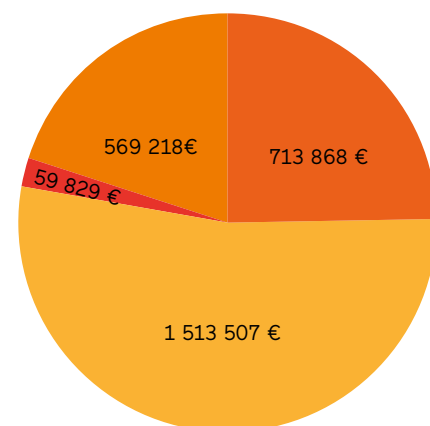
Les dépenses globales d'activité pour 2017 se sont portées à 2 856 422 euros :

- Communication (133 386 euros) ;
- Fonctionnement et participation (919 668 euros) ;
- Médico-social et démarche qualité (320 595 euros) ;
- Offre de soins, permanence de soins (709 889 euros) ;
- Prévention, promotion de la santé et éducation thérapeutique (597 300 euros) ;
- Systèmes de communication et d'informations partagées (175 584 euros).



Ces activités ont été financées grâce à :

- 713 868 euros de subventions – ARS ;
- 1 513 507 euros de fonds propres dont les cotisations de médecins ;
- 59 829 euros de contributions financières – ANDPC ;
- 569 218 euros de fonds dédiés* pour 2018.



Les comptes sont disponibles sur simple demande auprès du secrétariat :

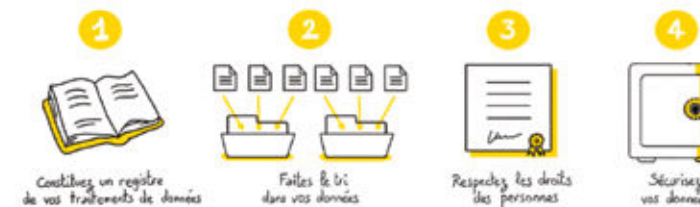
contact@urpsml-hdf.fr

* Fonds dédiés = rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

RGPD

PASSER À L'ACTION

en 4 étapes



Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) :

Adopté au niveau européen, ce règlement est entré en application le 25 mai 2018. Les médecins sont directement concernés par la protection des données personnelles, qui s'articule avec le respect du secret professionnel. Le guide pratique, élaboré et rédigé conjointement par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), accompagne les médecins dans la mise en œuvre des obligations prévues par la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles. Il propose une approche pragmatique et des fiches thématiques, qui peuvent être consultées distinctement.

Pour rappel, concernant le **registre de traitement des données**, vous pouvez :

- soit le renseigner vous-même,
- soit faire appel à un prestataire externe qualifié (= data protection officer - DPO) mais ce n'est pas une obligation !!

Pour les médecins disposant d'un logiciel de coordination, nous vous proposons de vous rapprocher de votre éditeur afin d'étudier avec lui dans quelle mesure votre logiciel vous permet de répondre aux exigences du RGPD.

Téléchargez le guide pratique :

<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/guide-cnml-cnil.pdf>



Des démarchages peu scrupuleux, proposent à titre payant une mise en conformité « clé en main » au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

La CNIL rappelle que de tels démarchages ne se font pas à son initiative ou avec son soutien.

Conduite à tenir : Ne pas répondre pas aux éventuelles propositions de ce type. Chercher en ligne des informations sur la société qui prend contact avec vous.

Voici à titre d'illustration ce que ces démarchages trompeurs proposent :

- bien qu'il n'y ait plus de « déclaration » sauf dans les domaines les plus sensibles, un faux formulaire « Déclaration normale RGPD » reproduisant frauduleusement le logo de la CNIL a été adressé à des organismes privés et publics ; il s'agit de préparer une escroquerie, la fausse formalité devant ensuite être renvoyée et la démarche étant facturée ;
- des courriers « Mise en conformité – dernier rappel » avec le logo usurpé de la CNIL ou des fax « RGPD – Mise en conformité » invitent à appeler un numéro de téléphone pour ensuite facturer la fausse mise en conformité au règlement européen.



UNION RÉGIONALE
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
MÉDECINS LIBÉRAUX



118 bis Rue Royale
59800 Lille



Tél. 03 20 14 93 30
Fax 03 20 14 93 31



contact@urpsml-hdf.fr
www.urpsml-hdf.fr